



APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRES DES COMMISSIONS OU COLLEGES

Les élections des membres des commissions, de la Ligue Motocycliste Régionale de BRETAGNE se tiendront le 4 février 2024 au siège de la Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne - Maison Départementale des Sports - 18 rue Pierre de Coubertin 22440 Ploufragan, lors de la réunion du Comité Directeur.

Postes à pourvoir :

- Commission Motocross, nombre de poste : 16
- Commission Vitesse, nombre de poste : 13
- Commission Endurance TT, nombre de poste : 9
- Commission Moto Éducative, nombre de poste : 6
- Commission Trial, nombre de poste : 9
- Commission Enduro, nombre de poste : 11
- Commission Tourisme, nombre de poste : 6
- Collège des Officiels, nombre de poste : 6

Les candidats devront, conformément à l'article 10 des statuts de la Ligue, être :

- Etre âgé de plus de 18 ans,
- Etre licenciés d'un groupement sportif ou d'un club affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne, au jour du dépôt de la candidature soit le samedi 20 janvier 2024. Présenter leur candidature soit directement soit par l'intermédiaire d'un groupement sportif ou d'un club de tourisme affilié à la FFM ayant son siège dans la Ligue de Bretagne, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au secrétariat de la Ligue au moins quinze jours avant la date de l'élection soit le 20 Janvier 2024, le cachet de la poste faisant foi.

Ne peuvent être élues aux commissions, comités ou collèges :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Conformément à l'article 10. des statuts de la ligue, les membres des commissions sont élus par le Comité Directeur de la Ligue.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue : Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne - Maison Départementale des Sports - 18 Rue Pierre de Coubertin 22440 Ploufragan.